

# Séance du 17 Février 1952

---

Sur mil neuf cent cinquante-deux, et le dix-sept Février,  
à onze heures, le Conseil Municipal de la Ville de Montrejeau, s'est  
réuni en session ordinaire dans le lieu ordinaire de ses séances, sous  
la présidence de M. Jean Bertrand Dufor, Premier Adjoint au Maire.

## Étaient présents

M. M. Lagardelle - Douillette - Giliac - Battie - Verdier -  
Goumerc - M<sup>e</sup> Blancat - Dufor - Pujau - Arnould - Fages.

## Absents non excusés

M. M. Birotent - de Passus - Bouché - Barthé - Payrouste -  
Beyret - Po - Cau - Cécille - Bourdel - Dandine.

M. Dufor, 1<sup>er</sup> Adjoint, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installe M. Hector Fages dans ses fonctions de Conseiller Municipal.

M. Dubielle Sébastien, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. St Blancat Jean.

### Election Du Maire

Le Président, après avoir donné lecture des articles 76, 77, et 80 de la loi du 5 avril 1884, a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : — onze

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 11.

Majorité absolue : 6

Ont obtenu : M. Dufor onze voix 11.

M. Dufor Jean Bertrand, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

### Election Du premier Adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Dufor Jean Bertrand, élu Maire, à l'élection du 1<sup>er</sup> adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : — onze 11.

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0.

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 11.

Majorité absolue : 6

Ont obtenu : M. Arnaud Albert onze 11.

M. Arnaud Albert, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

Le Président a déclaré M. Arnaud Albert installé en qualité d'Adjoint.

Et ont signé les membres présents:

Lavastillez Hann Wulke Markus  
Doucet Balib Cluy  
Soubre Vermeil Dutre  
Girard